

# GRANDS PARENTS POUR LE CLIMAT FRANCE

21, boulevard du Sud-Est - 92000 Nanterre

Procès-Verbal de Assemblée Générale Ordinaire du 24 juin 2017

Le 24 juin 2017, à 18 heures, les membres de l'association Grands Parents pour le Climat France, se sont réunis à La Recyclerie 83, boulevard d'Ornano 75018 Paris sur convocation de la présidente.

Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire. Trente trois membres étaient présents, représentés ou ayant voté par correspondance.

L'assemblée était présidée par Estelle Le Touzé, présidente de l'association. Elle était assistée de Maryse Balandine secrétaire.

L'ordre du jour a été rappelé par la présidente :

- . Approbation du rapport d'activité concernant l'année 2016
- . Approbation des comptes de l'exercice 2016 et quitus aux membres du Bureau
- . Décision concernant la création ou non d'un Conseil d'Administration en sus du Bureau
- . Election des membres du Conseil d'administration et/ou du Bureau
- . Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 2017 avec fixation des cotisations pour 2018.
- . Questions diverses (sans vote)

La présidente a rappelé que l'ensemble des documents ont été adressés à chacun des membres en accompagnement des convocations. Elle a fait lecture du rapport d'activité et a commenté les comptes sociaux.

A l'issue de la discussion entre les membres, la présidente de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour.

## **Première résolution**

### Rapport d'activité concernant l'exercice 2016

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité de l'association concernant l'exercice 2016 et après en avoir délibéré, approuve ce document.

Pour : 33

Contre : 1

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## **Deuxième résolution**

### Approbation des comptes de l'exercice 2016 et quitus aux membres du bureau

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016 et après en avoir délibéré, approuve les comptes de cet exercice. L'assemblée générale donne en conséquence à tous les membres du bureau quitus de leur gestion.

Pour : 32

Contre : 0

Abstentions : 1

Cette résolution est adoptée.

## **Troisième résolution**

### Election ou non d'un conseil d'administration en sus du bureau

L'Assemblée générale, décide le maintien du Bureau faisant office de Conseil d'Administration. Les délégués des différentes régions sont élus en qualité de vice-président et sont ainsi membres du bureau. Le nombre de vice-présidents désignés pourra être supérieur à trois et correspondre au nombre de régions.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée.

## **Quatrième résolution**

### Désignation des membres du bureau

L'Assemblée générale élit en qualité de membre du bureau

- Le Touzé Estelle, présidente ;
- Girardin Philippe, vice-président, en sa qualité de délégué de la région Alsace Lorraine Champagne Ardennes ;
- Jean Philippe, vice-président, en sa qualité de délégué de la région Haute Normandie Basse Normandie ;
- Gouverneur Gilbert, vice-président, en sa qualité de délégué de la région Rhône Alpes Auvergne ;
- Solans Esquerra Rafael, vice-président, en sa qualité de délégué de la région Limousin, Poitou Charentes Aquitaine ;

- Collomps Catherine, nationalité française, Trésorière ;

- Balandine Maryse, Secrétaire ;

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de l'assemblée générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Pour : 33

Contre : 0

Absentions : 0

Cette résolution est adoptée.

### **Cinquième résolution**

#### Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 et fixation du montant des cotisations pour l'année 2018.

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel pour l'exercice 2017 approuve son contenu. Elle décide que l'adhésion à l'association sera proposée à toute personne physique ou morale s'inscrivant à la lettre mensuelle via le site internet [www.grandsparentsclimatfrance.fr](http://www.grandsparentsclimatfrance.fr) . En conséquence, il ne sera pas demandé de cotisation pour l'année 2018. Un appel à dons sera soumis aux adhérents au fur et à mesure des propositions de nouveaux projets.

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 0

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion par la présidente et la secrétaire de séance.

La présidente de séance



La secrétaire de séance

